

Nuire
dOuleur
humiliationNs
Agressions
sUicide
Homophobie
intimidAtions
Racisme
violences
mEnaces
maL
solitudeE
problèmeS
cyber-harcèlement
silence
Tristesse



ACADÉMIE
DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

“

L'article 5 de la loi pour une École de la confiance inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement dans le Code de l'éducation. Cette disposition donne une assise légale aux nombreuses actions de prévention menées par le ministère et envoie à l'ensemble de la communauté éducative un signal fort visant à amplifier la mobilisation contre le harcèlement entre élèves.

”

Qu'est-ce que le harcèlement entre élèves ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse, elles ont honte de ne pas savoir se défendre et choisissent l'isolement.

Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples.

Les conséquences

- décrochage scolaire voire déscolarisation ;
- désocialisation, anxiété, dépression ;
- somatisation (maux de tête, de ventre, maladies) ;
- conduites autodestructrices, voire suicidaires.

Outre les effets à court terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le développement psychologique et social de l'enfant et de l'adolescent : sentiment de honte, perte d'estime de soi, difficulté à aller vers les autres et développement de conduites d'évitement. S'ils ne sont pas pris en compte, ces effets peuvent se prolonger à l'âge adulte.

Une nouvelle forme de harcèlement : le cyberharcèlement

Cette forme de cyberviolence est une violence difficile à contrôler qui se diffuse le plus souvent entre les élèves. Elle s'inscrit dans la continuité de ce qui se passe dans la vie quotidienne, notamment dans l'établissement, et se poursuit au moyen de formes de communication électronique. Comme le harcèlement, les conséquences du cyberharcèlement peuvent être très graves (conséquences sur la santé mais également sur la scolarité). Les élèves victimes rencontrent plus de difficultés à se concentrer et à suivre leurs études. Ils décrochent plus rapidement car certaines formes d'agressions, telles que le cybersexisme et /ou le sexting non consenti, peuvent être dévastatrices. Ce document académique a pour objectif d'aider les élèves et les familles à solliciter les acteurs essentiels pour la prise en compte et le traitement des situations de harcèlement entre élèves.

DISPOSITIF STOP HARCÈLEMENT



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La famille / le témoin / la victime peuvent solliciter :



Les référents départementaux

VOIR CONTACTS AU VERSO

Le référent départemental prend l'attache de l'appelant. Il accompagne les équipes éducatives dans le traitement de la situation et peut, si le dialogue est rompu avec l'école, devenir l'interlocuteur privilégié des familles.

L'établissement scolaire



Les référents académiques

Marc Bartoli conseiller technique pour les établissements et la vie scolaire
July Auriat, Conseillère Technique de Service Social

05 55 11 43 95

stopharcelement@ac-limoges.fr

Quel que soit le choix effectué pour informer d'une situation, celle-ci sera prise en compte dès réception et traitée selon le protocole académique

NON AU HARCÈLEMENT

Les numéros utiles

Plateforme Stop Harcèlement	3020
Net écoute	0800.200.200

Acteurs internes

Référents harcèlement académiques

Marc Bartoli, CT-EVS	05 55 11 43 95
July Auriat, CTSSA	05 55 11 43 42

Référents harcèlement 19 2nd degré

Anne Bouillaguet, CTSSD	05 87 01 20 32
Valérie Placido, chef d'établissement	05 55 25 30 62

Référents harcèlement 19 1er degré

Catherine Lavergne, IEN	05 87 01 20 40
-------------------------	----------------

Référents harcèlement 23 1er et 2nd degrés

Nathalie Elion, AS	05 87 86 61 05
Serge Paillet, IEN IO	05 87 86 61 08

Référents harcèlement 87 1er degré

Jean-Marc Gauthier, IENA	05 55 11 40 51
--------------------------	----------------

Référents harcèlement 87 2nd degré

Juliette Lallemand, CT SSD	05 55 11 41 90
Bernadette Mendes, IEN IO	05 55 11 40 48

Palmarès 2021

